



Police Municipale

n° 05, rue de la République
06530 Saint Cézaire sur Siagne
Tél. 04 93 40 57 61
pm@saintcezaireursiagne.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PM : N° 2023-PM-292
Référence : PM/BM
Objet : Voirie pose d'échafaudage
Date : Du vendredi 13 octobre au dimanche 12 novembre 2023

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu l'arrêté n°2023-DG-276 en date du 22 septembre 2023 portant modification de la délégation de fonction à Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} Adjoint au Maire ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-4, R.130-2, R.343-4 et R.417-10 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Considérant la demande en date du 02 octobre 2023 formulée par **Monsieur et Madame Jean-Marie ATLAN** sis au n°19, rue de l'Egalité-06530-Saint-Cézaire-sur-Siagne Tél :07.83.18.92.49 Mail : e.atlan@yahoo.fr pour l'installation d'un échafaudage pour des travaux sur leur toiture par la société **CENDESE Sylvain-2068-Chemin des Terrasonnes – 83440-Tourettes – Tél :06-60-33-93-63**

Considérant que pour permettre la réalisation des travaux 19 rue de l'Egalité de Monsieur et Madame ATLAN Jean-Marie un échafaudage est nécessaire ;

ARRETONS

- Article 1 :** La société **CENDESE Sylvain** est autorisée à installer un échafaudage au droit du n°19 rue de l'Egalité, entre le **vendredi 13 octobre au dimanche 12 novembre 2023** suivant les conditions météorologiques.
- Article 2 :** Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux sous le contrôle de la Police municipale.
- Article 3 :** L'échafaudage sera conforme aux normes techniques en vigueur et sera pourvu d'un filet de protection. Les coordonnées de l'entreprise seront affichées de façon visible de la voie publique.
- Article 4 :** Tout véhicule laissé en stationnement lors des travaux, dans un périmètre concerné, sera verbalisé et mis en fourrière.
- Article 5 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

.../...

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et notifié à « **Monsieur et Madame Jean-Marie ATLAN** ».

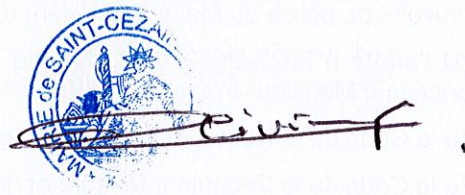
Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Directrice des Services, Monsieur le Responsable de la Police municipale, Monsieur le Responsable des services techniques de la ville, chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint Cézaire sur Siagne,
Le lundi 02 octobre 2023

Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur- Siagne

Le 1^{er} adjoint, Franck OLIVIER

Délégué aux travaux

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint-Cézaire-sur-Siagne. The stamp features a central emblem with a tower and a star, surrounded by the text "M. de SAINT-CÉZAIRE SUR SIAGNE". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.